
Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Construction de 5 logements destinés à un habitat spécifique - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 1 611 620 F à la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du 12 novembre 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 12 novembre 1990, le Conseil Municipal a garanti, à hauteur de 50 %, l'emprunt PLA avec préfinancement de 1 611 620 F contracté par l'Office Public Municipal d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux révisable de 5,8 % pour une durée de 32 ans, pour financer le programme de construction de 5 logements rues des Tamaris, de la Pelouse et Radieuse.

Or par courrier du 20 décembre, M. le Président de l'Office Municipal d'HLM, nous informe que la période de préfinancement est ramenée, avec l'accord de la Caisse des Dépôts, de 18 mois à 12 mois.

Il convient donc de modifier en ce sens notre précédente délibération.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte la proposition du Rapporteur.